

Communiqué de presse

## L'Assemblée générale du 9 juin 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos

**Paris, le 11 mai 2020**

Compte tenu du contexte créé par l'épidémie de Covid-19 et des restrictions sur les déplacements et les rassemblements imposées dans ce cadre par le gouvernement, le Conseil d'administration de Sopra Steria Group a décidé que l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2020 à 14h30 se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister (cf. article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales ainsi que le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020).

L'Assemblée générale se tenant à huis clos :

- aucune carte d'admission ne pourra être délivrée, même aux actionnaires qui en feraient la demande ;
- il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communication électroniques pour transmettre leurs instructions de vote ou leurs pouvoirs dans un contexte où les délais postaux sont incertains ;
- aucun vote ne sera possible en séance. Les actionnaires sont invités à voter préalablement à l'Assemblée générale mixte en faisant usage des moyens de vote par correspondance. L'avis de convocation qui sera publié le 20 mai 2020, ainsi que la Brochure de convocation, détailleront les modalités pratiques du vote par correspondance. Ces documents seront disponibles dès leur publication sur le site Internet du Groupe ;
- exceptionnellement, il ne sera pas possible d'amender les résolutions ou de proposer de nouvelles résolutions en séance ni de poser des questions orales. Toutefois, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions, ne revêtant pas un caractère de questions écrites au sens du Code de commerce, selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement ;
- une retransmission en direct via un webcast audio sur le site internet du Groupe est prévue. Les modalités pratiques de cette retransmission seront communiquées dès que possible sur le site internet du Groupe.

Sopra Steria Group tiendra ses actionnaires informés de toute évolution éventuelle des modalités de participation à l'Assemblée générale. Les actionnaires sont priés de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet du Groupe :

<https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs/relations-investisseurs-actionnaires/assemblees-generales>

### Contacts

#### Relations Investisseurs

**Sopra Steria Group**  
Olivier Psaume  
[investors@soprasteria.com](mailto:investors@soprasteria.com)  
+33.1.40.67.68.16

#### Relations Presse

**Image Sept**  
Caroline Simon-Phélip  
[caroline.simon@image7.fr](mailto:caroline.simon@image7.fr)  
+33.1.53.70.74.65